

Il a déçu les Canadiens, qui n'oublieront pas de sitôt ses tristes réalisations. Ils n'oublieront pas les promesses qu'il a faites.

Je rappellerai simplement à tous les députés, si vous me le permettez, monsieur le Président, que notre personnel de la colline du Parlement a travaillé très dur pour nous pendant l'année. Je prierai tous les députés de songer à donner congé lundi prochain et le lundi 31 janvier à tout notre personnel, qui a travaillé très dur. Il le mérite, et il n'a pas congé le 24 ni le 31.

M. le vice-président: Comme il est 3 h 55, j'ai le devoir, conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, de dire que la motion de deuxième lecture et de renvoi au comité plénier du projet de loi en discussion est réputée avoir été adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé en comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt.

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

Sur l'article 4—

Mme McDougall: Monsieur le président, je propose:

Que le projet de loi C-11 soit modifié en retranchant la ligne 6 à la page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:

«douze milliards de dollars, nécessaires à la»

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président: L'article 4 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 4, modifié, est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT JUSQU'AU 21 JANVIER 1985

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mais tout d'abord, vous me permettrez certainement, puisque nous arrivons au terme du semestre qui se termine avec le congé de Noël, de remercier sincèrement et cordialement le remarquable personnel de la Chambre des communes. Ce faisant, je suis certain de me faire le porte-parole de tous les députés. Naturellement, mes remerciements s'adressent à tous les gens qui contribuent à la bonne marche de la Chambre des communes, notamment au personnel du hansard français et du hansard anglais, aux pages qui nous ont si bien servis encore cette année et au personnel du Service du greffier. Nous avons beaucoup de chance de vivre dans notre pays et de travailler dans une Chambre privilégiée où nous

Motion d'ajournement

pouvons compter sur les services d'un personnel très dévoué. Nous lui en savons gré. Je profite de l'approche des Fêtes pour remercier sincèrement une fois de plus tous les membres du personnel de la Chambre pour les services exceptionnels qu'ils nous ont rendus à tous.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. Hnatyshyn: Cela étant fait, monsieur le Président, je voudrais maintenant remercier particulièrement les leaders parlementaires de l'opposition de nous avoir permis de vivre une session très enrichissante jusqu'à la période des Fêtes.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je dis cela sans aucun parti pris. Ce ne sont pas de mauvais bougres.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Ce sont même des gens charmants. Ce fut un plaisir pour moi de négocier avec eux.

Nous avons eu des discussions dans un esprit de consultation et, à la suite de celles-ci, je pense que vous constaterez, monsieur le Président, que la Chambre est disposée à accepter et à adopter la motion suivante:

Que, notwithstanding les dispositions de l'article 3 du Règlement, une fois terminée l'étude de l'ordre 65 des Affaires émanant des députés, ou, de toute façon, à l'heure habituelle d'ajournement aujourd'hui, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 11 heures, le lundi 21 janvier 1985.

M. le Président: La Chambre a entendu le projet de motion. Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de la motion?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je souscris avec plaisir au consentement unanime qu'exigent la présentation et l'adoption de cette motion. Je tiens à m'associer, du moins en cette occasion, au leader parlementaire du gouvernement pour remercier tous les membres du personnel de la Chambre des communes. Nous sommes vraiment très privilégiés d'avoir des aides d'un calibre aussi élevé. Nous les remercions de leur collaboration. Nous leur souhaitons de très bonnes vacances de même qu'une bonne année 1985. Je tiens aussi à renouveler mes vœux de bonne année à mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement. Il n'est pas un si mauvais type non plus.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suppose que je fais figure de rabat-joie, quoique pas forcément.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Au nom de mes collègues, je tiens à dire tout d'abord que nous accorderons évidemment notre consentement unanime à la motion. Je tiens à dire ensuite que les rapports que nous avons établis entre nous ne peuvent que profiter à la Chambre des communes. Le genre de collaboration auquel on est arrivés les leaders parlementaires est le meilleur que j'ai vu depuis des années.